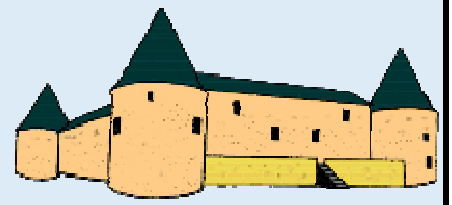


Charbogne



La vie scolaire


L'enseignement en 1867

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.



Loi du 15 mars 1850 et décrets réglementaires des 29 juillet et 7 octobre suivants. — Décret organique du 9 mars 1852. — Loi du 14 juin 1854 et décret réglementaire du 22 août suivant.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Recteur, M. Fleury, (O. I.) (1) , à Douai.

Le ressort de l'Académie comprend les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

A cette Académie sont rattachés :

Une faculté des Lettres et une faculté de Droit à Douai ;
une faculté des Sciences à Lille ;

Trois écoles préparatoires de médecine et de pharmacie à Lille, à Arras, à Amiens ;

Cinq lycées ;

Et des collèges communaux au nombre de vingt-cinq.

Inspecteur d'Académie pour le département des Ardennes.

M. Kremp (O. I.), à Mézières.

M. Alexandre, commis de l'inspection académique.

(1) Les signes : (O. I.) et (O. A.) signifient *Officier de l'Instruction publique* et *Officier d'Académie*.

Conseil départemental

de l'Instruction publique.

MM. le Préfet, *président*.

L'Inspecteur d'Académie en résidence à Mézières, *secrétaire*.

Raulin (O. A.), inspecteur de l'instruction primaire, à Mézières.


L'abbé Petit, archiprêtre, curé de Mézières.

L'abbé Garot, archiprêtre, curé de Charleville.


Boucher, pasteur, président du Consistoire de Sedan.


Le Procureur impérial près le tribunal de première instance de Charleville.

Delorme, membre du tribunal de première instance de Charleville.

Riché, (O. ) , conseiller d'Etat et membre du Conseil général, à Charleville.

Joly-Braconnier, m. du Conseil gén., à Château-Porcien.

Fournier-Bourdier, , maire de Mézières, et membre du Conseil général.

Lechanteur, , maire de Charleville et membre du Conseil général.

Instruction secondaire.

Jury chargé d'examiner les aspirants au brevet de capacité.

MM. L'Inspecteur d'Académie, *président*,

Hennecart (O. I.), ancien principal du collège de Charleville.

Ducoin, ancien professeur, inspecteur départemental des établissements de bienfaisance, à Mézières.

Hubert (O. I.), régent de philosophie au collège de Charleville.

Barbaise (O. I.), régent de mathématiques au collège de Charleville.

Garot, archiprêtre, curé de Charleville.

Collège communal de Charleville.

Principal : M. Desdouest (O. A.), agrégé des classes supérieures.

Professeurs, MM.

Bliard, de phys. et de chimie.	Francatel, de troisième.
Barbaise, (O. I.), de mathémat.	Pérette, de quatrième.
Hubert (O. I.), de philosophie et de rhétorique.	Roullier, de cinquième.
Boucry, de seconde.	Crouet, de sixième.
	Arnoult, de septième.
	Dargegen, de huitième.

Langue allemande : M. Dargegen.

Dessin : M. Blanchard.

Enseignement secondaire spécial. : M. Vignon.

Classe primaire préparatoire : M. Hodin.

Collège communal de Sedan.

Principal : M. Chrétien (O. I.).

Professeurs, MM.

Leriche, de phys. et de chimie.	Cresson, de troisième.
Philippe, de mathématiques.	Pillet, de quatrième.
Chrétien (O. I.), de philoso- phie.	Bonnière, de cinquième.
Jacob (O. A.), de rhétorique et de seconde.	Buridant, de sixième.
François, d'histoire.	Beury, de septième.
	Martin, de huitième.
	Abraham, classe préparat.

Ecole industrielle annexée et primaire. -- Maîtres : MM.
Poncelet et Camus.

Langue allemande : M. Dingerkuss.

Dessin : M. Péguchez.

Etablissements particuliers d'Instruction secondaire.

A Charleville. — M. Rossat (O. A.), docteur ès-sciences,
membre du Conseil impérial de l'Instruction publique.

A Maubert-Fontaine. — M. Adam-Meunier.

A Blombay. — M. Sarazin.

A Vouziers. — M. Fauquenot.

A Attigny. — M. Lesecq.

A Renwez. — M. Bouché.

Un autre établissement qui a le même titre devant la loi, a été fondé à Rethel, en 1854, sous le titre d'Institution Notre-Dame par Son Eminence Monseigneur le cardinal Gousset, archevêque de Reims.

M. l'abbé Robert (*ch. h.*), directeur.

Instruction primaire.

Inspecteurs des écoles primaires.

MM. Raulin (O. A.), pour les cantons de Mézières, Charleville, Monthermé et Renwez et l'arrondissement de Rocroi.

Guillemain (O. A.), à Rethel, pour l'arrondissement de Rethel.

Nozot (O. A.), à Sedan, pour l'arrondissement de Sedan, avec annexion des cantons de Flize, Omont et Signy-l'Abbaye.

Lequint, à Vouziers, pour l'arrondissement de Vouziers.

Aux termes de l'article 42 de la loi du 15 mars 1850, les écoles publiques et libres du canton sont surveillées par des délégués, que désigne le Conseil départemental de l'instruction publique, en déterminant les écoles particulièrement soumises à la surveillance de chacun d'eux. En outre l'article 44 porte, que dans les communes de 2,000 âmes et au-dessus, le Conseil départemental délèguera un ou plusieurs habitants pour concourir, avec le maire et le curé, à la surveillance et à la direction morale de l'enseignement primaire.

Commission d'examen des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.


MM. Raulin, (O. A.), inspecteur de l'instruction primaire, à Mézières.

Pauffin, juge à Charleville.

L'abbé Juillet, supérieur du petit séminaire de Charleville.

Hennecart, (O. I.), anc. principal du collège de Charleville.

Barbaise, (O. I.), professeur de mathématiques au collège de Charleville.

Deloche, (O. ) , chef d'escadron d'artillerie à Mézières.

Pérette, professeur de 4^e au collège de Charleville.

Dames adjointes pour les travaux à l'aiguille.

MM^{mes} Fournier-Bourdier, à Mézières.

Colle, à Charleville.

Ecole normale d'instituteurs primaires à Charleville.

Directeur : M. Leroy.

Instruction morale et religieuse. — M. l'abbé Gillet, directeur au séminaire de Charleville.

Langue française, lecture. — M. Leroy.

Arithmétique, système légal des poids et mesures, notions de physique et de chimie, histoire naturelle, hygiène, industrie, agriculture, géométrie, arpentage, nivellement. — M. Thomas.

Dessin linéaire, histoire et géographie. M. Jadot.

Lecture, écriture, récitation. — M. Lambert.

Chant. — M. Tridémy.

Ecole pratique. — M. Darras.

Le cours d'études est partagé en trois années.

Ecole normale d'institutrices primaires à Mézières.

Cet établissement, qui est annexé à l'école communale de filles de la ville de Mézières, est dirigé par les sœurs de Sainte-Chrétienne.

Supérieure. — M^{me} Sœur Ste-Hippolyte.

Maîtresses. — M^{mes} Sœur Ste-Marie. — Ste-Edith.

Instruction religieuse. — M. l'abbé Petit, archiprêtre, à Mézières.

Musique vocale. — M^{lle} Ducoin, professeur de piano.

Pensionnats primaires libres.

A Mézières. — M. Royer.

A Rethel. — M. Liénard.

A Sedan. — M. Gérard.

A Vouziers. — M. Gillet.
